

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT**

DE_2023_048

PPG Milieux aquatiques 2023-2027 : Année 2024 - Travaux ripisylve, plan de financement prévisionnel et demandes de financement

Le sept décembre deux mille vingt-trois, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES, Séverine PEYRETOU

Étaient représentés : François FOLCHER représenté par Serge GRASSET, Pierre PANTANELLA représenté par Arnaud CURVELIER, Régis VALGALIER représenté par Madeleine MACQ

Secrétaire de séance : René JEANJEAN

Date de convocation : 28 novembre 2023

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 3
Résultat du vote		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Vu l'arrêté n°2015349-001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont,

Vu la disposition P1. issue de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG),

Vu le volet B1 « entretien, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques » du contrat de rivière 2019-2024 et plus particulièrement l'action B1.6 « Suivre les études et les travaux de mise en œuvre sur les cours d'eau du Tarn-amont »,

Vu la délibération DE_2022_014BIS du 29 septembre 2022 approuvant le Programme Pluriannuel de gestion des milieux aquatiques 2023-2027, et les modalités financières.

Vu la délibération DE_2022_015 portant sur la demande de la Déclaration d'Intérêt général pour le PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont pour 5 ans,

Vu l'arrêté n°2023-053-0002 des préfets de l'Aveyron, du Gard, et de la Lozère en date du 22 février 2023, approuvant et déclarant d'intérêt général le programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du bassin versant Tarn-amont pour 5 ans,

Vu la délibération DE_2023_025 du 5 octobre 2023 actant le lancement des actions 2024 du PPG milieux aquatiques 2023-2027 ;

Sur la base de la programmation pré-établie présentée en séance du 5 octobre 2023, le Président rappelle les travaux prévus en 2024. Ils concernent la gestion de la ripisylve, la gestion de plusieurs zones de pièges à embâcles, la gestion des imprévus (chute d'arbre et formation d'embâcle présentant un intérêt général) sur l'ensemble du bassin Tarn-amont.

Le montant des travaux 2024 pour la gestion de la ripisylve, faisant suite aux résultats de la consultation des entreprises, et les dépenses concernant la surveillance, calculées à partir de montants estimatifs, sont détaillées en page suivante.

Le Président indique que la Région Occitanie vient de réviser ses modalités d'aides et informe que les travaux liés à la gestion de la ripisylve, traitements des bancs alluviaux ne sont plus éligibles seules, les opérations d'envergure de renaturation, restauration du bon fonctionnement seront financées. Le plan de financement prévisionnel initial du PPG Milieux aquatiques 2023-2027 s'en trouve modifier (Rappel : 33 613 € d'aide Région sur la base de 601 161 € TTC de travaux pour les 5 ans). Étant convenu que les participations des membres ont été fixées pour 5 ans, un ajustement mineur sera établi lors des montages des tranches annuelles pour ne pas dépasser le montant maximal de 40 148 € annuel d'autofinancement pour cette action du PPG.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Fixe le plan de financement prévisionnel comme suit :

Financeurs	Assiette éligible	Taux	Montant prévisionnel des aides
Agence de l'eau Adour-Garonne	98 238,00 €	50 % du TTC	49 119,00 €
Conseil départemental de Lozère	37 667,70	10 % du HT	3 766,77 €
Conseil départemental de l'Aveyron	53 036,76 €	10 % du TTC	5 303,68 €
Autofinancement SMBV Tarn-amont	98 238,00 €	/	40 048,55 €
MONTANT TOTAL			98 238,00 €

Précise que l'autofinancement pour les travaux ripisylve 2024 sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (action de type1), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical et selon le lissage annuel établi dans le cadre du PPG MA,

Précise que cette opération relève intégralement de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi),

Autorise le Président à solliciter les aides auprès des financeurs et à fixer le plan de financement définitif,

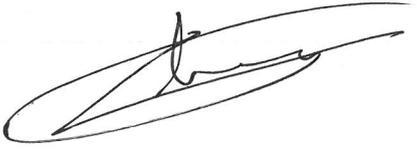
Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de reception de l'AR: 07/12/2023
048-200080547-DE_2023_048-DE

Le Président, Serge VÉDRINES



Le Secrétaire de séance, René JEANJEAN



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 07/12/2023
et publié ou notifié
le 08/12/2023

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Dépenses et plan de financement pour les travaux ripisylve 2024 sur l'ensemble du territoire
Partie 1

Désignation	Linéaire cours d'eau restauré (m)		Linéaire cours d'eau entretenu (m)	Montant		AEAG (50% TTC)		CD Lozère (10% HT)		CD Aveyron (10% TTC)		SMBV Tarn-amont		
	HT	TTC		Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible
Secteur Haut Tarn/Tarnon/Mimente	9920		3600	18 350,00 €	22 020,00 €	22 020,00 €	11 010,00 €	18 350,00 €	1 835,00 €	8 708,40 €	870,84 €	8 708,40 €	870,84 €	9 175,00 €
Secteur Jonte	4700			14 514,00 €	17 416,80 €	17 416,80 €	8 708,40 €	7 257,00 €	725,70 €					7 111,86 €
Secteur Lumensonesque	1450		6900	10 760,00 €	12 912,00 €	12 912,00 €	6 456,00 €							5 164,80 €
Secteurs Muse				4 346,00 €	5 215,20 €	5 215,20 €	2 607,60 €							2 086,08 €
Secteur Dourbie				9 180,00 €	11 016,00 €	11 016,00 €	5 508,00 €							4 406,40 €
Sous-total				57 150,00 €	68 580,00 €	68 580,00 €	34 290,00 €	25 607,00 €	2 560,70 €	37 851,60 €	3 785,16 €	37 851,60 €	3 785,16 €	27 944,14 €
imprévus 10%				5 715,00 €	6 858,00 €	6 858,00 €	3 429,00 €	2 560,70 €	256,07 €	3 785,16 €	378,52 €	3 785,16 €	378,52 €	2 794,41 €
Total			10500	62 865,00 €	75 438,00 €	75 438,00 €	37 719,00 €	28 167,70 €	2 816,77 €	41 636,76 €	4 163,68 €	41 636,76 €	4 163,68 €	30 738,55 €
Linéaire total de berge (ml)	32140		21000											
Cout total HT par type	33 456,00 €		23 694,00 €											
Prix au ml de berge	1,04 €		1,13 €											

Partie 2

Désignation	Montant		AEAG (50% TTC)		CD Lozère (10% HT)		CD Aveyron (10% TTC)		SMBV Tarn-amont					
	HT	TTC	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide				
Surveillance active (estimation)	19 000,00 €	22 800,00 €	22 800,00 €	11 400,00 €	9 500,00 €	950,00 €	11 400,00 €	1 140,00 €	11 400,00 €	1 140,00 €	1 140,00 €	1 140,00 €	1 140,00 €	9 310,00 €
Total surveillance active	19 000,00 €	22 800,00 €	22 800,00 €	11 400,00 €	9 500,00 €	950,00 €	11 400,00 €	1 140,00 €	11 400,00 €	1 140,00 €	1 140,00 €	1 140,00 €	1 140,00 €	9 310,00 €
Désignation	Montant		AEAG (50% TTC)		CD Lozère (10% HT)		CD Aveyron (10% TTC)		SMBV Tarn-amont					
	HT	TTC	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide				
TOTAL travaux 2024	81 865,00 €	98 238,00 €	98 238,00 €	49 119,00 €	37 667,70 €	3 766,77 €	53 036,76 €	5 303,68 €	53 036,76 €	5 303,68 €	5 303,68 €	5 303,68 €	5 303,68 €	40 048,55 €

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de reception de l'AR: 07/12/2023
048-200080547-DE_2023_048-DE